



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel médico-chirurgical

Question écrite n° 5416

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le problème du mercure contenu dans certains amalgames dentaires utilisés en France. Un certain nombre de pays européens, la Suède et l'Allemagne plus particulièrement, ont interdit l'utilisation de plombages à base de mercure et recommandent une obligation de dépose non polluante des plombages anciens. Il lui demande s'il est envisageable que des recherches épidémiologiques sur les effets indésirables des matériaux dentaires et du mercure soient menées par des experts indépendants. Il souhaite que le principe de précaution soit appliqué à l'issue de cette consultation et que soit prohibé l'emploi de substances toxiques de source mercurielle.

Texte de la réponse

Les matériaux utilisables pour les obturations sont définis par un ensemble de normes, parmi lesquelles les normes NF EN 2159 - Alliages pour amalgame dentaire et NF EN 21560 - Mercure à usage dentaire. Les incidents et accidents survenant avec des amalgames dentaires doivent être déclarés par les professionnels au ministère chargé de la santé. Cette procédure devrait permettre de réunir des données épidémiologiques sur les méfaits éventuels des métaux utilisés dans ce domaine. Depuis la mise en place de la matériovigilance en janvier 1996, il n'y a eu aucun signalement concernant de tels méfaits. Il est toutefois établi que les obturations à l'amalgame libèrent des vapeurs de mercure, mais ces quantités restent faibles. Une réunion d'experts internationaux s'est tenue à Genève en mars 1997, à l'initiative de l'OMS, sur les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'amalgame dentaire et des matériaux de remplacement. Les experts réunis à cette occasion ont considéré que l'utilisation des matériaux courants, y compris l'amalgame, est sûre et efficace. L'amalgame offre en particulier des avantages certains tels qu'une manipulation facile, d'excellentes propriétés physiques et un bon rapport coût-efficacité. Il est important de souligner que les matériaux utilisés en odontologie se trouvent aussi dans l'alimentation du fait de leur présence dans les différents milieux et que chaque individu est susceptible d'être exposé à ceux-ci indépendamment de tout soin dentaire. Si le mercure utilisé en odontologie soulève des problèmes particuliers ceux-ci sont liés aux rejets issus des cabinets dentaires dans l'environnement. Les rejets aquatiques ont ainsi été estimés à plusieurs tonnes par an. Ceci conduit le Conseil supérieur d'hygiène publique de France à émettre sur la gestion du risque mercuriel d'origine médicale un certain nombre de recommandations. Mes services élaborent actuellement un arrêté instituant l'obligation de récupérer les déchets d'amalgame issus des cabinets dentaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5416

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3675

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 341